



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2023**



DELIBERATION N° 13

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 24
Votants : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille-vingt-trois, le quinze novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 9 novembre 2023

Membres présents :

F. GONZALEZ – MJ ROQUES – G. LASSABE – M. EVENE-MATEO – J.DOS SANTOS – L. GUYONNIE – P. ACEDO – S. DARRIGUES – JM GUTIERREZ – JP CAZAUX – C. DUPIN – JP ALPHA – X. BAYLAC – C. DUFOUR – E. DEITIEUX - A. DARTIGUES - A. VALETTE, – D. LAVIGNE – MA THEBAUD – J. RANCE – F. BILLARD, H. ETCHENIQUE, M. BECRET, C. MARTIN.

Membres représentés par pouvoir :

C.DOS SANTOS donne pouvoir à Madame Monia EVENE-MATEO
S PUYO donne pouvoir à Mme Alexandra VALETTE
J WEBER donne pouvoir à Monsieur José DOS SANTOS
X BAYLAC donne pouvoir à Monsieur Francis GONZALEZ
B GERY donne pouvoir à Mme Catherine DUFOUR

Secrétaire de séance : JP CAZAUX

Objet :
**Entretien
éclairage public -
Gros entretien -
Programme
"Déplacement
Ouvrage EP
(SDEPA)
2023
Approbation du
projet et du
financement de la
part communale -
Affaire n°
23GEEP135**

Monsieur Patrick ACEDO, délégué adjoint aux travaux, à la voirie et à l'entretien des bâtiments communaux, informe le Conseil Municipal avoir demandé au Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux pour déplacer un candélabre situé au Z2 8, rue Pierre Lacouture.

Monsieur le Président du Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise ETPM GEEP.

Monsieur Patrick ACEDO précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme "Entretien Eclairage Public – Gros entretien - Déplacement Ouvrage EP (SDEPA) 2023", et il propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal,

**Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,**

- Décide de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le TERRITOIRE D'ENERGIE 64, de l'exécution des travaux.
- Approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
 - montant des travaux (TTC) : 2 002,36 €
 - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus : 166,86 €
 - frais de gestion du TE64 : 83,43 €.

TOTAL 2 252,65 €

- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit
 - F.C.T.V.A. (à récupérer par TE64) : 328,47 €
 - Participation communale aux travaux à financer sur fonds libres 1 840,75 €
 - participation de la commune aux frais de gestion à financer sur fonds libres 83,43 €

TOTAL 2 252,65 €

**Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la publication
le**

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- Accepte l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 16 novembre 2023
Le Maire,**

